

Chapitre V

IMMIGRATION - INTÉGRATION

PROPOSITIONS

Nous devons passer d'une immigration subie à une immigration choisie.

Leur état de délabrement rend cet audit indispensable en vue de déterminer les réformes les plus urgentes, les besoins exacts de refinancement et de réaliser un échéancier de ces réformes et de ce refinancement.

Sécuriser les frontières extérieures de l'Europe en allouant plus de moyens à l'agence européenne Frontex.

Encourager le traitement des demandes d'asile en dehors de l'Union européenne (principe des Hotspots).

Conditionner l'immigration (hors des obligations européennes et internationales) au niveau de formation des demandeurs, aux besoins du marché du travail et à leurs capacités d'intégration.

Organiser chaque année une revue annuelle sur la politique d'immigration et définir un quota d'immigrants (hors obligations internationales), tenant compte de l'état de l'économie, des problèmes d'intégration culturelle et de communautarisme et de la capacité d'absorption du pays et de ses régions.

Héberger les demandeurs d'asile dans des conditions contrôlables

Par une politique de coopération volontariste, généreuse et contrôlée, aider les pays sources de migration à fixer leurs populations et à développer leur bien-être économique et social.

Expulser les illégaux déboutés à la frontière.

Raccompagner les déboutés du droit d'asile dans leur pays.

Durcir les conditions en matière de regroupement familial en appliquant les meilleures pratiques internationales.

Interdire le regroupement familial en cascade, c'est-à-dire qu'il ne doit être possible qu'une fois pour le conjoint ou la conjointe, et une seule fois pour chacun des enfants.

Revoir la directive européenne sur le regroupement familial afin d'y fixer des exigences plus strictes concernant l'âge, le revenu, la maîtrise de la langue et l'intégration des nouveaux arrivants.

Démontrer une capacité d'intégration économique et sociale pour bénéficier du regroupement familial et être capable d'assumer pleinement la charge de sa famille.

Interdire les mariages blancs et gris ainsi que les « bébés papiers ».

Favoriser et renforcer l'intégration...

Renforcer et élargir le parcours d'intégration pour obtenir la nationalité belge. Faire de la réussite du parcours d'intégration une condition sine qua non pour l'obtention de certains droits sociaux. Renforcer le parcours en y intégrant la dimension culturelle et historique.

Faire passer aux candidats au regroupement familial et à l'acquisition de la nationalité belge un test d'intégration : vérifier l'acceptation de l'égalité des sexes, le rejet du racisme et de l'antisémitisme, l'acceptation de la liberté religieuse (droit d'avoir une religion ou pas, d'en changer, de la critiquer, droit au blasphème, etc.).

Promouvoir l'égalité des chances pour tous, notamment des femmes étrangères dans le monde du travail : elles sont trop souvent maintenues à l'écart pour des raisons culturelles.

Identifier et lutter contre les fondamentalismes.